

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté de circulation et de stationnement lors d'une braderie
N° T41/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande présentée par le secours populaire français des Pyrénées-Orientales d'organiser une braderie à la Salle des fêtes de Corneilla-del-Vercol **le samedi 13 mai 2023**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette braderie,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le secours populaire français est autorisé à organiser une braderie à la Salle des fêtes de Corneilla-del-Vercol, 8 Place de la République

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits devant la Salle des fêtes, Place de la République, **le samedi 13 mai 2023** (sauf pour les services d'urgences) : à partir de 10h jusqu'à 18h.

Article 3 : Tout stationnement et toute circulation devant la salle des fêtes seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 4 : Les usagers venant de la rue des Ecoles ou de l'Avenue Maréchal Joffre ne pourront pas emprunter la Rue du Tonkin et seront déviés par la rue Jeanne d'Arc.

Article 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 6 : La brigade de gendarmerie d'Elné, Monsieur le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 09 mai 2023

Le Maire,

Christophe MANAS



Copie sera adressée à : secours populaire français